

- compétition entre pêcheurs côtiers et pêcheurs hauturiers** – expression qui fait allusion aux pourcentages respectifs accordés aux flottes côtière et hauturière du quota canadien du TPA d'un stock particulier.
- conservation de l'habitat** – gestion des activités humaines en vue de prévenir la destruction des habitats du poisson.
- consommation par habitant** – quantité consommée par habitant d'une population donnée.
- contingent** – la portion autorisée d'un TPA.
- déchets de poisson** – déchets (tripes, sang, tête, queue, arêtes, peau et écailles) obtenus lorsqu'on pare ou traite le poisson.
- écosystème** – unité écologique de base formée d'une collectivité d'animaux, de végétaux et de bactéries ainsi que leurs milieux physique et chimique interdépendants.
- espèces** – groupe de végétaux ou d'animaux qui transmettent des caractéristiques spécifiques à leur progéniture.
- filets** – morceaux de chair obtenus des côtés du poisson en coupant le long des arêtes.
- filet maillant** – long filet rectangulaire, habituellement ancré au fond de l'océan, qui sert à attraper le poisson par les ouïes dans les mailles. Il faut lever ces filets fréquemment, sinon le poisson pris meurt et la qualité du produit s'en ressent.
- flotte hauturière** – tous les bateaux à engins mobiles et fixes (palangriers) d'une longueur hors tout de plus de 100 pieds.
- flottille côtière** – l'ensemble des bateaux à engins mobiles et fixes (palangres, trappes, filets maillants, parcs de pêche et lignes à main) d'une longueur hors tout inférieure à 100 pieds.
- habitats du poisson** – frayères et zones de reproduction, d'élevage, de migration ou d'alimentation dont dépendent directement ou indirectement les poissons pour survivre.
- interception** – capture de poissons appartenant à une espèce ou à un stock autre que celui que l'on veut pêcher. Ce terme s'applique surtout au saumon qui est pêché lorsqu'il migre vers la côte. L'expression «prise accessoire» ou «prise accidentelle» désigne le résultat de cette interception.
- limite de 200 milles** – secteur de l'océan sur lequel le Canada a des droits exclusifs de gestion et de contrôle des pêches et questions connexes.
- longueur hors tout (LHT)** – distance horizontale mesurée entre des lignes perpendiculaires tracées aux extrémités de la partie extérieure de la coque principale d'un bateau.
- mise en caisse** – le fait de se servir de caisses à bord d'un bateau de pêche pour mettre le poisson dans la glace.